

## Création d'un local technique à l'école

Le conseil municipal de mercredi 6 décembre s'est déroulé tranquillement à l'abri des premiers assauts de l'hiver... Après l'approbation d'une décision modificative entre chapitres de fonctionnement, deux délibérations ont suivi, portant sur l'adhésion à une convention de santé et de prévoyance, proposée par le Centre de Gestion 31, en direction des agents territoriaux. La participation mensuelle de la commune serait de 15 € pour la santé, et de 7 € pour la prévoyance. Pour la 3<sup>e</sup> délibération concernant la création d'un local technique à l'école et la réhabilitation d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite, le devis fourni a été examiné et l'autorisation de travaux validée. Ainsi, le matériel pédagogique et les produits d'entretien seront mis à l'abri tout en libérant de la place pour des toilettes supplémentaires. Ensuite, l'association sportive du collège de Caraman a sollicité une subvention. La réponse sera donnée en janvier. Puis l'examen de la synthèse financière du budget communal, demandée dans le cadre de la rénovation éventuelle de l'appartement situé au-dessus de l'école, a montré une bonne capacité d'autofinancement. Quant à la rénovation, un audit énergétique préalable semble nécessaire et différentes orientations devront être aussi étudiées. Plusieurs dates ont été fixées : le V 12/01 pour le repas des élus, le D 21/01 pour la galette républicaine et les vœux du maire et le M 31/01 pour le conseil municipal. Me 20/12 c'est le marché de Noël de l'école ! Enfin, dans le cadre du dispositif Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (Loi APER), une cartographie des zones d'implantation de supports dans le village sera réalisée.

Roselyne GUILLEMET – La Dépêche 14-12-23



Le préau avec les toilettes PMR et le futur local technique